



à l'écoute

# Cercle Généalogique Cestadais

N°46

1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2018



Siège social: 2, Chemin Dous Hilats 33610 CESTAS Tél : 06 98 84 12 25

Mail: [cgceastas@gmail.com](mailto:cgceastas@gmail.com) -Site Web : <http://cgceastas.fr>

Webmestre : Xavier Guibert

Affilié à: Union Généalogique Aquitaine Pyrénées  
Fédération Girondine de Généalogie

# CERCLE GENEALOGIQUE CESTADAIS

**Siège Social : 2, Chemin Dous Hilats 33610 CESTAS**

**Tél:06 98 84 12 25**

**Mail : [cgceastas@gmail.com](mailto:cgceastas@gmail.com)**

**Site Web: <http://cgceastas.fr>**

**N° ISSN 1270 -3192**

**N° SIREN 425286929 00012**

**Association régie par la loi du 1er juillet 1901**

## BUREAU

**Présidente : Mireille DELETAGE**  
**Vice Présidente : Marie -Josée BATS**  
**Secrétaire : Françoise MARLIER**  
**Trésorière : Marie -Christine HERVE**  
**Membre du bureau : Michèle CIFRE**

## Ateliers trois fois par mois

**Le 1er vendredi à 20 h 30**

**Le 2ème vendredi à 14 h (atelier à thème) dans la salle multimédia de la médiathèque**

**Le 3ème samedi à 14 h**

**Dans la salle d'exposition au 1er étage du Centre Culturel de Cestas**

**Nous effectuons des relevés d'état civil**

**Nous demandons des volontaires**

## COTISATION ANNUELLE

**Individuel : 28 €**

**Famille : 31 €**

Les articles sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs. Ils ne peuvent être reproduits qu'avec leur autorisation ou celle d'un membre du bureau.

## Sommaire

– Calendrier	p 3
– Le mot de la présidente	p 4
– Ma famille, mon arbre	P 4
– Procès verbal de l'Assemblée générale	P 6
– Histoire de l'éducation en France	P 9
– Transmission des actes entre communes	P 12
– Qu'est ce qu'un bourgeois durant l'ancien régime ?	P 14
– Age légal de la majorité	P 15
– Origine et sens des noms de familles	P 16
– A méditer (proverbes)	P 17
– Sur les chemins de la mémoire	P 18
– Oradour : Poème de Jean Tardieu	P 23

\*\*\*\*\*

## Calendrier deuxième semestre 2018

### Ateliers

**Septembre:** vendredi 7 à 20 h 30, vendredi 14 à 14 h et samedi 22 à 14 h

**Octobre:** vendredi 5 à 20 h 30, vendredi 12 à 14 h et samedi 20 à 14 h

**Novembre:** vendredi 2 à 20 h 30, vendredi 9 à 14 h et samedi 17 à 14 h

**Décembre:** vendredi 7 à 20 h 30, vendredi 14 à 14 h et samedi 22 à 14 h

### Prochaines manifestations

**Forum des Associations de Cestas le dimanche 2 septembre**

**Forum des Associations de Canéjan le samedi 8 septembre**

**GenCo à Brive 29 & 30 septembre**

**Gensac La Pallue 6 & 7 octobre**

## Le mot de la Présidente

Voilà la trêve estivale arrivée ce qui va permettre à beaucoup d'entre nous d'en profiter pour aller visiter les villages de leurs aïeux ce qui est toujours une belle découverte que l'on aborde avec beaucoup d'émotion. C'est peut-être aussi, pour certains d'entre vous de rencontrer des cousins. A cette occasion vous pourrez échanger souvenirs, photos, anecdotes qui vous permettront de mieux connaître vos aïeux.

Au mois de mai, nous avons été contactés par une famille de Canéjan qui désirait faire don de ses recherches. De nombreux classeurs nous ont été donnés sur le patronyme PARIS. Fiches individuelles et actes classés par code postal dans chaque département. Nous avons commencé le classement et la saisie sur Excel, pour la mise en ligne sur notre site. Nous avons besoin de volontaires pour effectuer ce travail. Je reste à votre disposition.

Nous remercions Madame Dominique Paris et surtout son papa pour toutes ces recherches qu'ils ont mis à notre disposition et qui vont certainement nous permettre d'aider un grand nombre de généalogistes.

Bonnes vacances à tous. Rendez-vous le vendredi 7 septembre à 20 h 30.

### **Ma famille, mon arbre**

**J'imagine ma famille comme un arbre**

**Un chêne ou peut-être un érable...**

**Immense et droit, il tient la garde.**

**A la vie, à la mort, il est mon nord et mon port.**

**Ses fleurs m'émerveillent chaque jour comme au premier jour.**

**Ses branches me protègent de tout et pour toujours.**

**Ses racines me stabilisent lorsque dans l'orage parfois, je fais naufrage.**

**Sur son écorce est gravé le nom de chacun de mes ancêtres,**

**De tous ceux qui avant moi ont préparé ma destinée**

**Et de tous ceux qui après moi poursuivront la traversée.**

**Du haut de sa cime, j'entrevois ma destinée.**

**Lorsque j'aurai fait le tour de la terre, rassasié,**

**C'est sous cet arbre familial que je viendrai me reposer,**

**En lui laissant au passage mes bonheurs en héritage,**

**Afin qu'il puisse fleurir encore mille générations à venir.**

Denis Meunier

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE**  
**du CERCLE GENEALOGIQUE CESTADAIS du 27 janvier 2018**

Ouverture de l'Assemblée Générale par la Présidente à 14 H  
Adhérents: 48 Présents: 26  
33 signatures dont 7 procurations  
En 2017 nous avons accueilli: 6 nouveaux adhérents  
Emargement des présents et renouvellement des adhésions.

**La Présidente Mme DELETAGE Mireille prend la parole.**

Merci à tous pour votre présence, au nom du bureau je vous présente nos meilleurs vœux pour 2018. Je souhaite la bienvenue aux nouveaux adhérents, j'espère qu'ils feront de nombreuses trouvailles qui souvent amènent beaucoup de surprises et aussi des interrogations sur la vie de nos ancêtres.

Je vais laisser la parole à notre secrétaire qui va nous présenter le bilan moral de l'année passée que nous devons approuver. Ensuite, ce sera au tour de notre trésorière qui présentera le bilan financier.

**Bilan moral 2017 par Mme MARLIER Françoise.**

Le bureau élu lors de l'assemblée générale du 21 janvier 2017 a effectué le bilan sur les activités proposées au cours de l'année. Il s'est réuni le 13 janvier et le 18 février 2017.

**Nous avons représenté le cercle au cours de l'année 2017 dans différentes manifestations.**

Conférence Généanet le 21 février 2017 à l'Athénée de Bordeaux.

Le Haillan le 13 mai.

Portes ouverte à Bergerac le 1er octobre.

Forum des associations de Cestas le 3 septembre.

« « de Canéjan le 9 septembre.

Porte ouverte à Cestas le 23 septembre

Rencontre Généanet à Castillon-la-Bataille le 18 novembre.

Au lotissement Chantebois le 25 novembre.

Nous pensions aller à la Rochelle mais nous n'avons pas été conviés pour manque de place.

### **Pour les ateliers à thème.**

Nous avons effectué la découverte du site de GENEANET

Explorer les logiciels d' HEREDIS et de GENEATIQUE

Le site des Archives Départementales GAEL ou autres.

Celui de FAMILY SEARCH

Comment faire un GEDCOM.

Et enfin aide au démarrage pour effectuer son arbre sur un logiciel de généalogie.

**Quelques livres ont été achetés, le projecteur, ainsi que le drapeau publicitaire pour nos déplacements.**

Pour répondre à la question de M DELETAGE lors de l'assemblée générale du 21 janvier 2017 sur le remplacement en cas d'incapacité de l'un ou plusieurs membres du bureau, la réponse est dans les statuts à l'article 9 paragraphe élection du bureau.

**En cas de vacance le bureau pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement à la prochaine assemblée générale.**

### **Bilan financier 2017 par Mme HERVE Marie-Christine.**

Solde au 31.12.2016 en Banque	3.017,99 }	
Solde au 31.12.2016 en Caisse	4,23 }	3.022,22
<b>Recettes</b>		
740 - Subvention Mairie	257,00 }	
754 - Dons	3,00 }	1.315,00
756 - Cotisations	1.055,00 }	
<b>Dépenses</b>		
6063 -Petit Equipement	442,89 }	
6064 - Fournitures Administratives	202,17 }	
610 - Services Extérieurs	77,63 }	
616 - Assurance	87,35 }	- 1.383,74
618 - Documentation Générale	143,00 }	
6251-Voyages et Déplacements	270,00 }	
6257-Réceptions	77,48 }	
626 - Frais Postaux	83,22 }	
Solde au 31.12.2017 en Banque	2.944,07 }	
Solde au 31.12.2017 en Caisse	9,41 }	2.953,48

**Le bilan moral et le bilan financier 2017 ont été approuvés à l'unanimité.**

### **Nos projets 2018 par la Présidente Mme DELETAGE Mireille.**

- Le 21 avril à 17 heures au cinéma le Rex : Conférence -projection par Aimé Nouailhas animateur du club généalogique du comité d'entreprise EDF -GDF sur l' **Origine et sens des noms de familles d'ici**. Le conférencier exposera les grands principes de l'origine et de la transformation des noms anciens de Cestas mais aussi de ceux des élus communaux ainsi que de ceux des personnes présentes. (Ne pas oublier le nom de jeune fille des dames présentes).

- Le 5 mai, nous ferons la visite qui avait été programmée pour l'automne et que nous avons du repousser. Nous visiterons le Moulleau, le Pyla et le site du Courneau à la Teste (nécropole sénégalaise). Pour cette visite, nous serons accompagnés par Aimé Nouailhas qui nous avait déjà guidés lors de notre visite de la Ville d'Hiver et du quartier Saint Ferdinand.

Quant aux journées généalogiques pour l'instant nous avons :

- Forums des associations Cestas le 2 septembre et Canéjan qui en principe est le samedi suivant.
- Genco 2018 (Brive) les 29 et 30 septembre.
- Forum UGPCV Charente à Gensac la Pallue les 6 et 7 octobre.

-Lors de la dernière assemblée générale nous avons programmé une sortie le long de l'Eau Bourde, si vous êtes d'accord, nous pourrions la faire pour les journées du patrimoine, avec la découverte du moulin de la Moulette dont les travaux devraient être bien avancés. Une exposition a lieu jusqu'au 4 mars, à la Maison de la Nature de Gradignan, les groupes sont accueillis sur réservation.

-Les Amis du Vieux Cestas ont proposé un voyage à Verdun. L'histoire et la généalogie sont étroitement liées et en cette dernière année des commémorations du centenaire de la fin de la guerre 14/18, nous avons pensé qu'il serait bien de nous joindre à eux. Ce voyage a lieu du 11 au 15 juin. Les inscriptions se font auprès de l'Office Socio Culturel.

-Propositions d'achats de livres, j'ai trouvé deux titres: L'Adieu au port de Bordeaux et les Mots de la nature dans les parlars gascons dans le Val de Garonne; si vous avez des idées, vos propositions seront les bienvenues.

-Les membres du bureau pensent qu'il serait bon d'acheter un nouvel ordinateur. Pensez vous que ce serait utile?

**Après délibération l'achat d'un ordinateur a été approuvé, les spécialistes en informatique seront sollicités.**

Mme Marie- Josée BATS et son beau-frère M Patrick MONTSEC ont fait la proposition au cours de l'assemblée générale, de donner un rétro-agrandisseur à l'association afin que les adhérents puissent effectuer des agrandissements d'acte non lisible.

La présidente, le bureau et les adhérents présents et représentés ont accepté ce don et ont remercié vivement Mme Marie-Josée BATS et M Patrick MONTSEC. Cet appareil appartenait à M RITA papa de Mme Marie-Josée BATS.

## Budget prévisionnel 2018

BUDGET PREVISIONNEL POUR L'ANNEE 2018			
CHARGES	MONTANTS	PRODUITS	MONTANTS
Achats et fournitures	800,00 €	Cotisations et dons	1 200,00 €
Publications	300,00 €	Subvention mairie	270,00 €
Affranchissement	100,00 €	Subvention exceptionnelle (ordinateur)	600,00 €
Assurance	90,00 €	Fonds propres	1 150,00 €
Documentation	300,00 €		
Entretien et réparations	150,00 €		
Déplacements	400,00 €		
Hébergement site internet	80,00 €		
Achat ordinateur	1 000,00 €		
TOTAL DES CHARGES	3 220,00 €	TOTAL DES PRODUITS	3 220,00 €

**Nous allons passer à l'élection du bureau.**

Voici les candidatures:

**Marie-Josée BATS, Michelle CIFRE, Mireille DELETAGE, Marie-Christine HERVE, Françoise MARLIER.**

Nous allons passer au vote à bulletin secret et Mme Françoise GRANDJEAN a demandé que celui-ci soit fait à main levée. Après avoir demandé l'avis de l'assemblée. Il a été procédé à un vote à main levée.

**Abstention: 0**

**Contre: 0**

**Pour: les personnes présentes et représentées.**

Nous sommes passés au vote pour le bureau **qui a été élu à l'unanimité.**

**La répartition des postes ne change pas.**

Mireille DELETAGE: Présidente

Marie-Josée BATS: Vice Présidente

Françoise MARLIER: Secrétaire

Marie-Christine HERVE: Trésorière

Michelle CIFRE: Membre Actif

Monsieur le Maire Pierre DUCOUT comme à l'habitude nous a honorés de sa présence et a participé au verre de l'amitié.

L'Assemblée Générale s'est terminée à 16h.

La Présidente,

La Secrétaire,



# Histoire de l'éducation en France

Contrairement aux idées reçues Charlemagne n'est pas celui qui inventa l'école.

Les fils de nos aïeux ruraux ne reçurent que quelques bribes d'éducation et leurs filles en furent longtemps tenues à l'écart.

Il faudra attendre les lois de 1905 pour que l'école devienne totalement laïque, gratuite et obligatoire pour filles et garçons.

De nos jours encore 80% du contingent des étudiants pouvant prétendre avoir accès aux niveaux les plus élevés des Universités ou aux grandes écoles d'ingénieurs et d'administrations sont issus des classes aisées ou de milieux dont les familles possèdent un certain niveau intellectuel.

Voici les grandes étapes de l'éducation en France :

-Avant le VIII<sup>ème</sup> siècle dans la Gaule Romanisée il existait déjà des écoles dites municipales primaires dispensées par un magister, écoles secondaires dispensées par un grammairien, écoles supérieures sous la direction d'un rhéteur.

-789 : Capitulaire de Charlemagne, restauration des écoles monastiques , il crée l'école du Palais à Aix -la-Chapelle, réservées à quelques privilégiés .

-XII<sup>ème</sup> siècle : Révolution scolaire avec la Renaissance apparaissent des Universités dans plusieurs grandes villes, on redécouvre les auteurs Grecs (Aristote, Thalès, Euclide, Archimède, etc... )

-1530 : Fondation du collège Royal futur collège de France , le Français y fait son apparition .

-1698 : Louis XIV par ordonnance le roi oblige les parents à envoyer leurs enfants dans des écoles paroissiales, leur financement est assuré par les familles. Ces écoles surtout présentes dans les villes sont réservées aux garçons. L'éducation se fait en Latin, parfois en Français ou en Patois.

-1680-1715 : Les Demoiselles de St Cyr créent des écoles pour jeunes filles.

-XV<sup>ème</sup>-XVIII<sup>ème</sup> siècles de nombreux établissements prestigieux sont créés par les Jésuites, c'est le cas de l'actuel lycée Louis le Grand à Paris ; ils sont réservés aux enfants de la haute bourgeoisie .

-1789 La Révolution tente de rendre l'école accessible à tous, An II la Convention vote un texte qui rend l'enseignement laïque et gratuit .L.J. Charlin fait ajouter un amendement la rendant obligatoire, le clerc paroissial est remplacé par l'instituteur.

-1792 : Création du corps des instituteurs.

-1795 : Loi Dairrou qui organise l'enseignement primaire mais en supprime l'obligation.

-1793 : Suppression des Universités.

-1794 : Création de l'Ecole Polytechnique , Ecole de Droit et de Médecine.

- 1802 : Fondation des Lycées .
- 1806 : Enseignement de la logique dans les lycées .
- 1808 : Napoléon Bonaparte rétablit les écoles catholiques imposant les principes de cette église , les frères enseignants sont chargés de la formation des instituteurs.
- 1808 : Constitution de l'Université Impériale, la logique devient philosophie .
- 1816 : La Restauration (Louis XVIII) oblige les communes à pourvoir à l'éducation primaire , gratuité pour les enfants indigents.
- 1825 : L'évêque Denis Frayssinous (ministre de l'instruction publique) institue l'agrégation spéciale de philosophie . L'examen du baccalauréat comprend la Morale, la Métaphysique , la Logique, la Psychologie .
- 1833 : Loi Guizot oblige les communes de plus de 500 habitants à avoir une école de garçons .
- 1834 : Conseil Royal , les femmes sont autorisées à exercer le métier d'institutrices .
- 1840 : Cousin, ministre de l'école publique, fait substituer le Français au Latin comme langue usuelle de la philosophie .
- XIX<sup>ème</sup> siècle les gouvernements successifs luttent contre la volonté de l'Eglise Catholique de contrôler l'éducation intellectuelle et morale des jeunes .
- 1850 : Lois Falloux, création d'écoles des filles dans les communes qui en ont les moyens , confèrent à l'église catholique un droit de contrôle sur l'enseignement et ses maîtres.
- 1867 : Loi Dury qui officialise l'enseignement féminin .
- 1848-1880 : Aucun gouvernement n'instaure l'obligation de l'éducation .
- 1880 : Création de lycées de jeunes filles pour les plus fortunées .
- 1880 : Lois Jules Ferry rendent l'école laïque, gratuite et obligatoire . Paul Bert a la volonté de remplacer l'enseignement religieux par l'éducation civique, promulgue l'enseignement des vérités scientifiques démontrables . L'école devient obligatoire pour les enfants de 6 à 13 ans, seuls peuvent la quitter ceux qui ont obtenu le CEP .
- 1886 : Loi Goblet qui interdit aux religieux d'enseigner dans le Public (sauf en Alsace et Moselle) annexées par l'Empire Allemand .
- 1904 : Emile Combes fait interdire aux religieux d'enseigner dans les écoles religieuses .
- 1905 : Séparation de l'Eglise et de l'Etat .
- 1910 : Loi Astier crée des établissements spécialisés (écoles professionnelles) .
- 1940 : Pétain, les religieux ont à nouveau le droit d'enseigner .
- 1959 : Réforme Berthoin, la scolarité passe officiellement jusqu'à 16 ans .

-1959 : Loi Debré instaure des contrats avec les écoles privées.

-1968 : Loi Faure la mixité devient la norme à tous niveaux de l'enseignement.

-1975 : Loi Haly collège unique pour tous les élèves.

-1989 : Loi Jospin Education de la citoyenneté.

Un très long chemin qui nous permet néanmoins de retrouver quelques signatures de nos ancêtres dont c'était souvent la seule chose qu'il savait écrire !

R.Troqueraud, membre du CGC.



Reconstitution d'une classe au début du XX<sup>ème</sup> siècle

## La transmission des actes entre communes n'avait rien de rapide

Acte de décès à bordeaux le 27 mai 1814.

Non sécurisé | archives.bordeaux-metropole.fr/ark:/75241/vtaf4c0d8c1b446e2d0/daogrp/0/layout:table/idsearch:RECH\_6d5a34f5dc6ddf250f16ae4

+ Guardillon, françois  
 367. —————  
 la gironde, est décédé hier soir à cinq heures, — le françois  
 Guardillon, âgé de vingt un ans, fusilier au 119<sup>me</sup> régiment  
 de ligne, natif de Nontron département de la Dordogne est  
 décédé hier soir à cinq heures, sur la déclaration de Antoine  
 pieureau, ecouame, et de michel bossie, commis aux écrits du dit  
 hospital, y demeurant, Remmis et major qui ont signé au dit verbal  
 signé aux archives de la mairie division de l'état civil. Approuvé  
 par le Maire de la dite ville.  
 L'adjoint du maire  
 J. Labrousse

AMPLIATION à NONTRON le 31 Décembre 1816

Noms de personnes	ap.	Date des actes
Le huit de Décembre 1816 avons rapporté l'extraite Mortuaire ci après à vous adressé.		
Extraite Mortuaire		
Commune de Bordeaux Hospital Civil Saint André		
Du Hospital Du acte Du Corps d'us Hospital, a été extrait ce qui suit.		
Le sieur françois Guardillon, âgé de vingt un ans fusilier au 119 <sup>me</sup> régiment de ligne natif de Nontron (ci est) Sa hi au l'hospital les jours du mois de Mai l'an 1814, y est décédé. Le vingt Sept de ce mois j'ai fait de faire je j'ai signé, et coussant l'us Hospital, certifié de l'original extrait visitable et conforme au Hospital de la dite us Hospital.		
Fait à Bordeaux Le 27 mai 1814, ainsi signé Pieureau en pré Le Commissaire Du même signé de Bell.		
et pour ampliation Le Maire de Nontron. Signé M <sup>r</sup>		
Avec avis Le présent Hospital par moi j'ai signé Maire de Nontron, officier de l'Etat Civil le 31 Janvier 1817		



## TRANSCRIPTION

Le trente et un décembre 1816 avons rapporté l'extrait mortuaire ci-après à nous adressé.

### EXTRAIT MORTUAIRE

Commune de Bordeaux

Hopital Civil Saint André

Le sieur François GARDILLON âgé de vingt et un ans fusilier au 119e régiment d'infanterie de ligne, natif de Nontron (sus dit) entré à l'hopital le seize du mois de mai l'an 1814, y est décédé le vingt sept mai du mois par suite de fièvre.

Je soussigné économe de l'hopital certifie le présent extrait véritable et conforme au registre du dit de l'hopital.

Fait à Bordeaux le 27 mai 1814 ainsi signé PIERSEAU.

Vu par le commissaire de guerre signé DEBASSE.

Et pour ampliation le Maire de Nontron.

Clos et arrêté le présent registre par moi soussigné Maire de Nontron Officier de l'Etat Civil le 1er janvier 1817.

les soldats du 119e régiment d'infanterie de ligne en 1814 (règne de Napoléon 1er) ont participé à la guerre d'indépendance espagnole en tant que fusiliers.

Registre d'état civil archives Bordeaux métropole décès 1814 page 93/185

Registre d'état civil de Dordogne décès de Nontron 1816 page 22/22.



Françoise MARLIER.

# Qu'est-ce qu'un bourgeois durant l'Ancien Régime ?

Empli de nos idées préconçues et de nos stéréotypes contemporains, nous pensons tous savoir ce qu'est un bourgeois. On est pourtant bien loin de la chanson de Jacques Brel de 1962, dans laquelle il met en accusation l'ascension sociale. Ce chanteur d'exception se plaît à évoquer des provocations répétées vis-à-vis des notaires embourgeoisés sortant de l' *Hôtel des Trois Faisans* . Prenons, par exemple, le *Registre des délibérations de l'assemblée des marchands* qui fait état de listes de bourgeois rouennais des années 1648 à 1678. Ceux-ci ont alors voix au chapitre lors des assemblées générales. À Rouen, ils participent donc à l'élection des prieurs et des consuls des marchands. Organisé sur un modèle proche des parisiens et des lyonnais, cette institution a un pouvoir d'inspection des marchandises qui arrivent dans la ville. Pour ce faire, ils nomment des commis et inspecteurs chargés de visiter les cargaisons et de condamner ceux qui apportent des marchandises de mauvaise qualité. Ces juges sont élus et les bourgeois participent effectivement au suffrage.

Ils sont aussi invités à voter pour les officiers municipaux lors des assemblées générales de la ville. Celles-ci offrent la possibilité d'élire les magistrats municipaux, appelés maires ou "premiers échevins", comme c'est le cas à Rouen. Le choix d'un maire est d'importance puisqu'il préside les bureaux servants où se décident la majeure partie des options du corps de ville, le maire est donc amené à entretenir une imposante correspondance avec les autres organes de l'administration royale. N'allez pourtant pas croire que ces élections se font au suffrage universel ! Dans les faits, seuls les plus riches et les plus puissants votent, toujours des hommes semble-t-il. Ce droit de vote appartient en théorie à tous les chefs de famille, mais les candidatures ne sont pas libres. On peut même parler d'une véritable cooptation puisque les électeurs doivent choisir leur favori sur des listes d'éligibles. L'assemblée propose ensuite trois noms au roi qui peut choisir de suivre le suffrage ou non. Toutefois, comme dans le cas Nantais, sur 126 élections de maires entre 1598 et 1789, 100 résultats peuvent être analysés et la concorde prédomine. Dans l'écrasante majorité des cas l'autorité centrale suit totalement ou partiellement l'expression des votes (en choisissant le candidat ayant obtenu le plus de voix ou dans la liste des trois noms suggérés). Seuls 7 exemples laissent apparaître de graves conflits qui provoquent un choix hors de la liste.

**En somme, qu'est-ce qu'un bourgeois durant l'époque moderne ?** S'il faut résider en général un an dans une ville pour revendiquer le statut d'habitant, le bourgeois est un peu plus que cela. On peut considérer qu'il s'agit d'un habitant "hyper-privilegié", une sorte d'élite urbaine par excellence. Ainsi, dans les villes, comme dans toute la société d'Ancien Régime, l'idée de hiérarchie est centrale. Pour devenir bourgeois, il faut donc remplir un certain nombre de critères juridiques : la naissance dans la cité, la résidence, au moins lors des fêtes principales, l'hérédité du statut de bourgeois, le paiement d'un droit d'entrée, la participation aux charges communes, l'inscription sur un livre... Être bourgeois dans une ville c'est bénéficier d'un statut juridique spécifique et appartenir à une communauté, mais c'est aussi bénéficier de droits et de devoirs : - Les bourgeois bénéficient d'une certaine protection de la justice municipale puisqu'ils ne peuvent être jugés ailleurs que dans leur ville de rattachement. Ils échappent donc aux saisies de biens ou aux peines d'emprisonnement pour dettes. Et ce n'est pas rien puisque c'est la première cause d'emprisonnement durant l'époque moderne. - Les bourgeois bénéficient aussi d'avantages fiscaux qui peuvent varier en fonction de ses activités. Ainsi, ceux qui ont ce statut ne sont pas soumis à la fiscalité directe, telle que la taille à Valenciennes. En ville, ils restent assujettis à une certaine charge fiscale sur les produits alimentaires (bière, vin, sel ou encore hareng) et sur les productions

manufacturés. Ces impôts assurent effectivement une bonne part des recettes des municipalités. - Enfin, les bourgeois doivent participer à la défense de la ville à travers les milices bourgeoises. Ils sont donc contraints de protéger les remparts et les portes, de sécuriser les rues et d'encadrer les cérémonies publiques. Si l'objectif pour les villes est de ne pas dépendre de garnisons de soldats, il demeure que cette charge est lourde puisque les bourgeois ne sont pas rémunérés pour les interventions intramuros, mais seulement si l'exercice de leur fonction sort du cadre urbain.

**Toutefois, Jacques Brel n'est pas si loin !** Il suffit de jeter un œil à la *Muse Normande* du petit imprimeur rouennais David Ferrand (v. 1590 -1660) pour s'en rendre compte. Souvent critique, parfois railleur et impertinent, celui-ci ne cesse de dépeindre le statut de bourgeois comme un jeu d'apparences où le vrai et le faux se mêlent et s'entremêlent : « *Voyant ainsi tant de plaisans moder, Et les bourgeois & courtaux de boutique, Comme jadis un Roland frenatique, De drap de Thyr leur corps accomoder* » Dans ses poèmes, David Ferrand utilise le patois purinique, la langue des ouvriers du drap de Rouen, pour se faire le porte-parole du petit peuple. Le personnage du bourgeois est alors comparé à un simple tenancier de boutique qui - enrichi par ce commerce - pourrait se vêtir des habits les plus distingués afin de tromper son monde.

### BAPTISTE ETIENNE - PALÉOGRAPHIE

**Sources :** - AD S-M, 201 BP 270, *Registre des délibérations de l'assemblée des marchands (1648 - 1678)*, assemblée générale du 10 janvier 1651 - Alexandre HÉRON, *La Muse normande de David Ferrand - publiée d'après les livrets originaux (1625 -1653), et l'inventaire général de 1655, avec introduction, notes et glossaire*, vol. 1, impr. de E. Cagniard, 1891.

## Âge légal de la majorité

De l'édit royal de février 1556 à la loi du 29 septembre 1792 : 30 ans pour les hommes et 25 ans pour les femmes.

De la loi du 29 septembre 1792 à la loi du 30 ventose an XII : 21 ans pour tous.

De la loi 30 ventose an XII à la loi du 21 juin 1907 : 25 ans pour les hommes et 21 ans pour les femmes.

De la loi du 21 juin 1907 à la loi du 5 juillet 1974 : 21 ans pour tous.

Depuis la loi du 5 juillet 1974 : 18 ans pour tous (âge de la majorité civile qui est aussi celui de la majorité matrimoniale et de la majorité pénale)

# Origine et sens des noms de familles



Photo Radio Cap-Ferret 'Les passeurs de Mémoire'

Le 21 avril 2018, nous avons eu le plaisir de recevoir Aimé Nouailhas qui nous avait proposé de nous éclairer sur l'origine et le sens des noms de familles.  
C'est au cinéma Le Rex qu'il a présenté ses recherches devant un auditoire très attentif.

Avant de développer l'origine et le sens sur les noms des élus de la commune, il nous a expliqué ce qu'est l'onomastique (sciences des noms propres) et d'où viennent nos noms (étymologie).

Définitions :

Toponyme : nom propre désignant un lieu.

Anthroponyme : nom propre désignant un être humain.

Patronyme : nom d'homme à l'origine d'une lignée

Matronyme : nom de femme à l'origine d'une lignée

Oronyme : nom propre relatif au relief (dune, colline, montagne...)

Hydronyme : nom propre lié à l'eau (rivière, source, lac, marécage...)

Hagionyme : nom de saint.

Hagiotoponyme : nom de lieu inspiré d'un nom de saint.

Noms de lieux, noms de baptêmes, surnoms, sobriquets, chafres (surnoms en langue occitane), sont souvent à l'origine des noms de familles.

Après avoir présenté quelques noms d'anciennes familles cestadaises, Aimé Nouailhas a présenté ses recherches sur les noms de familles de tous les élus locaux.

Un certain nombre de participants nous avaient fait part de leur présence et l'étude de l'origine de leurs noms a été présentée.

Les autres présents ont pu laisser leurs coordonnées et l'étude leur sera remise ultérieurement.

Tous les participants sont repartis enchantés de ces belles découvertes.



Nous remercions vivement Aimé Nouailhas, qui une nouvelle fois, a captivé l'attention de tous.

C'est avec beaucoup de plaisir que nous le retrouverons pour de nouvelles aventures, lors de notre prochaine visite à Arcachon où il nous fera faire de belles découvertes.



Tous les patronymes qui ont été étudiés par Aimé Nouailhas feront l'objet d'un recueil qui sera édité d'ici quelques mois.

Mireille DELETAGE

### **A MEDITER**

« Oublier ses ancêtres, c'est être un ruisseau sans source, un arbre sans racines » **Proverbe chinois**

« Lorsque tu ne sais pas où tu vas, regarde d'où tu viens. » **Proverbe africain**

« Ce que tu as hérité de tes ancêtres, il faut le mériter par toi-même autrement, ce ne sera jamais à toi » **Johann Wolfgang von Goethe**

« Nos disparus ont, dans une grande partie, fait de nous ce que nous sommes aujourd'hui. »  
**J. Ruskin**

## Sur les chemins de la mémoire

Au cours des quatre dernières années, dans le cadre des commémorations du centenaire de la Grande Guerre, les Amis du Vieux Cestas ont proposé plusieurs manifestations auxquelles nous avons collaboré.

En cette dernière année du centenaire, ils ont proposé un voyage à Verdun et ont demandé à l'Office socio culturel de programmer ce voyage. Nous avons pensé qu'il serait intéressant de partager notre devoir de mémoire avec eux.

Qui parmi nous n'a pas un grand-père, un oncle qui, s'il n'a pas perdu la vie au cours de ce conflit, a perdu 4 années pour notre liberté ?

C'est pourquoi, le 11 juin 2018, plusieurs membres du Cercle, des Amis -du-Vieux Cestas et des adhérents de l'Office socio culturel ont pris la route de Verdun.

Nous faisons une première étape à Beaune où nous avons visité les Hospices de Beaune. Tout le monde connaît les magnifiques toitures de l'Hôtel-Dieu des Hospices Civils de Beaune. Nous avons pu en découvrir son histoire.

**L'Hôtel-Dieu**, hôpital pour les Pôvres a été fondé en 1443 par Nicolas Rolin, chancelier du duc de Bourgogne et son épouse Guigone de Salins. Cette magnifique construction a été édifiée avec les plus nobles matériaux qui lui ont garanti sa pérennité durant des siècles. Charité et soins y ont été prodigués jusqu'en 1971. Des donations importantes ont été faites au fil du temps et constituent un domaine viticole où ont lieu chaque année la célèbre Vente des Vins. Cette vente permet aux Hospices de Beaune de financer les investissements de leur modernisation hospitalière et l'entretien du patrimoine.



Cour de l'Hôtel-Dieu



Salle des Pôvres

Il est évident que, passant en Bourgogne, nous nous devons de faire une dégustation dans une cave.

Après cette étape, nous avons poursuivi notre route vers Colombey-les-Deux-Eglises  
Au milieu des champs de blé, orges, colza se détache l'immense croix de Lorraine de **Colombey-les-Deux-Eglises**. Culminant à 397,50 mètres, elle est haute de plus de 44 mètres et est constituée de granit rose de Bretagne



Sur deux étages, le Mémorial créé en 2008 retrace la vie de Charles de Gaulle, en passant par son parcours militaire au cours des deux guerres mondiales, sans oublier les grèves de 1968. Après plus de deux heures de visite nous reprenons la route de Verdun.



Au cours de la première guerre mondiale, le plus grand champ de bataille se trouve dans le département de la Meuse. Villages martyrs, meurtris, détruits, terrains agricoles et forêts sont transformés en déserts. Ces champs de bataille ont été transformés en conservatoires de sites, témoins des combats de la Grande Guerre.

Nous visitons le **Fort de Douaumont**, clé de voute du système fortifié de Verdun. Pris par l'armée allemande dès le début du conflit, sa reconquête ne s'est faite e qu'après huit mois de combats. Aujourd'hui, drapeaux français et allemand flottent côte à côte sur le fort pour rappeler la tragédie et la mort des soldats des deux armées.



A quelques kilomètres de là, l'ossuaire de Douaumont est conçu au lendemain de l'armistice de 1918 à l'initiative de Mgr Charles Ginisty, évêque de Verdun. Inauguré le 7 août 1932 par le président de la République, il abrite 130 000 corps de soldats français et allemands non identifiés.



En face de l'ossuaire, la Nécropole Nationale de Douaumont rassemble 16 142 tombes de soldats français, majoritairement catholiques, dont un carré de 592 stèles de soldats musulmans. Le cimetière militaire contient également deux mémoriaux respectivement consacrés aux soldats de confessions juive et musulmane.



A l'intérieur du monument, les murs sont recouverts des noms des disparus

**Le Fort de Fermont** est construit sur la Ligne Maginot. Nous visitons le magasin de munitions puis un train électrique nous conduit à 30 m sous terre où nous découvrons une casemate, l'infirmerie, le bloc opératoire, le casernement, les cuisines, les magasins des réserves et l'usine électrique qui alimente toujours le site et permet au train de circuler. L'ouvrage est entretenu par des bénévoles qui servent aussi de guides.



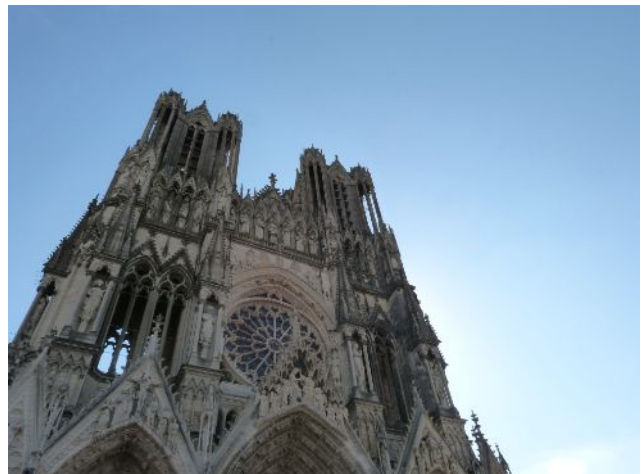
Le Musée de Fermont : Sur plus de 1 000 m<sup>2</sup>, nous découvrons une collection des principaux matériels de la ligne Maginot (artillerie, infanterie, transmissions, observation) qui sont présentés en situation avec leurs accessoires, pour nous permettre de mieux comprendre leur utilité et leur fonctionnement (5 tourelles à éclipse).

Ce Musée, est l'histoire de la ligne Maginot préservée pour les générations futures.

Avant de reprendre la route de Cestas nous faisons un détour par **Reims** ville des sacres des rois de France. C'est sur l'emplacement de l'actuelle cathédrale (Notre -Dame de Reims) que Clovis est baptisé par saint Remi et que pendant plus de dix siècles furent sacrés un grand nombre de rois carolingiens et capétiens : de Louis le Pieux en 816 jusqu'à Charles X en 1825. Le temps étant compté nous n'avons visité que ce site de cette belle ville dont le patrimoine culturel et historique est important.

La construction commencée au début du XIII<sup>ème</sup> siècle elle est achevée au XIV<sup>ème</sup> siècle. Au cours de la Première Guerre Mondiale elle a subi une destruction très importante qui l'a fait qualifier de « cathédrale martyre ».

Construite sur l'emplacement de la première cathédrale rémoise vers 401, sur d'anciens thermes gallo-romains, une dalle rappelle qu'à cet endroit Clovis est baptisé par l'évêque Remi de Reims un 25 décembre.



Reconstruite à plusieurs reprises, en 1516 les travaux sont arrêtés avant l'achèvement des flèches qui culminent à 82 de mètres de haut . A l'extérieur, nous pouvons admirer les célèbres rosaces, de



nombreuses gargouilles et 2303 statues.

A l'intérieur de la nef, au dessus du grand portail la grande rosace en surplombe une plus petite entourée de nombreuses sculptures. Toutes deux sont superbes et rendent de très beaux reflets par cette belle journée ensoleillée.



La cathédrale Notre -Dame de Reims est inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1991.

Pour terminer cette matinée nous avons parcouru des centaines des mètres, sous la ville , dans de célèbres caves rémoises. Nous avons pu découvrir les « secrets » de fabrication du nectar du célèbre Dom Pérignon.

Après avoir fait une escale pour un repos bien mérité à Orléans, nous prenons la direction de Cestas et faisons un arrêt à **Oradour-sur-Glane**, village martyr de la Seconde Guerre Mondiale.

Le 10 juin 1944, une unité de la Panzerdivision Das Reich de la Waffen -SS détruit ce village et massacre sa population (642 victimes), parmi eux, il y a de nombreux réfugiés qui ont pratiquement doublé la population. C'est le plus grand massacre de civils commis en France par les armées allemandes.

Près des ruines (classées monument historique en 1946) du village conservé en l'état , un bâtiment se dresse entre les ruines et la vallée de la Glane. C'est le Centre de la mémoire d'Oradour -sur-Glane, ouvert le 12 mai 1999. Dans l'entrée, les visages des victimes sur plaques de porcelaine sont là pour nous rappeler cette tragédie.



A l'intérieur, nous cheminons dans l'exposition permanente où l'austérité des matériaux bruts laisse place aux images et textes explicatifs. Un film retraçant les événements nous plonge dans l'horreur de cette journée du 10 juin 1944. Nous continuons la visite de l'exposition avant d'aller faire le tour du village où des panneaux invitent au recueillement. Le silence qui règne au milieu des ruines est impressionnant. Pour se faire une idée de la vie du village avant ce 10 juin 1944, des plaques indiquant, les commerces, écoles sont fixées sur les murs, à l'intérieur des maisons, machines à coudre, fourneaux, lits, outils, vélos ont été laissés tels qu'ils ont été trouvés au lendemain du massacre. Au fur et à mesure que nous avançons, nous prenons conscience des atrocités qui se sont déroulées dans ce petit bourg calme du Limousin. Beaucoup de tristesse et d'émotion qui nous font penser « Plus JAMAIS ça !! ».

Ce lieu doit être préservé afin que les générations futures puissent voir ce que peut accomplir l'être humain et comprendre que la Paix est nécessaire pour vivre heureux.

Mireille DELETAGE

## Oradour

Oradour n'a plus de femmes  
Oradour n'a plus un homme  
Oradour n'a plus de feuilles  
Oradour n'a plus de pierres  
Oradour n'a plus d'église  
Oradour n'a plus d'enfants

Plus de fumée plus de rires  
Plus de toits plus de greniers  
Plus de meules plus d'amour  
Plus de vin plus de chansons.

Oradour, j'ai peur d'entendre  
Oradour, je n'ose pas  
Approcher de tes blessures  
De ton sang de tes ruines,  
je ne peux je ne peux pas  
Voir ni entendre ton nom.

Oradour je crie et hurle  
Chaque fois qu'un coeur éclate  
Sous les coups des assassins  
Une tête épouvantée  
Deux yeux larges deux yeux rouges  
Deux yeux graves deux yeux grands  
Comme la nuit la folie  
Deux yeux de petits enfants:  
Ils ne me quitteront pas.

Oradour je n'ose plus  
Lire ou prononcer ton nom.

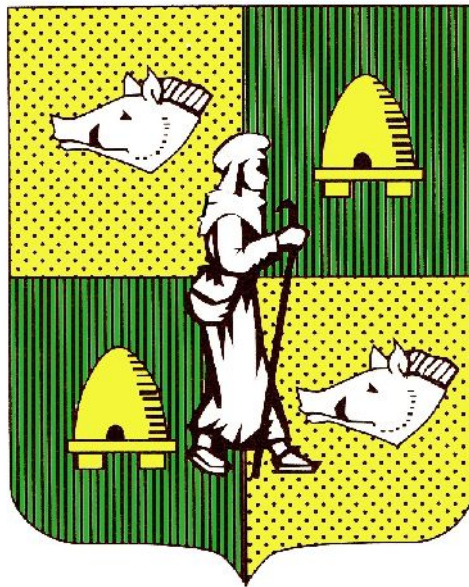
Oradour honte des hommes  
Oradour honte éternelle  
Nos coeurs ne s'apaiseront  
Que par la pire vengeance  
Haine et honte pour toujours.

Oradour n'a plus de forme  
Oradour, femmes ni hommes  
Oradour n'a plus d'enfants  
Oradour n'a plus de feuilles  
Oradour n'a plus d'église  
Plus de fumées plus de filles  
Plus de soirs ni de matins  
Plus de pleurs ni de chansons.

Oradour n'est plus qu'un cri  
Et c'est bien la pire offense  
Au village qui vivait  
Et c'est bien la pire honte  
Que de n'être plus qu'un cri,  
Nom de la haine des hommes  
Nom de la honte des hommes  
Le nom de notre vengeance  
Qu'à travers toutes nos terres  
On écoute en frissonnant,  
Une bouche sans personne,  
Qui hurle pour tous les temps

**Jean Tardieu**

# Cercle Généalogique Cestadais



**33610 CESTAS**